



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 5 août 2019 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon ainsi que trois (3) citoyens.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019
4. Présentation du rapport financier 2018 par M. Gérard Berleur, CPA auditeur, CA
5. Dépôt du rapport financier 2018
6. Rapports des comités
  - 6.1. Service de l'inspection
    - 6.1.1. Rapport des permis juillet 2019
  - 6.2. Service de sécurité incendie
    - 6.2.1. Rapport d'heures juillet 2019
  - 6.3. Comité de l'environnement
  - 6.4. Centre d'entraide régionale d'Henryville
7. Rapport sur les plaintes
8. Correspondance
  - 8.1. Décision CPTAQ - Ferme G. Surprenant inc.
9. Période de questions
10. Présentation des comptes
  - 10.1. Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 10.2. Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2018-047
11. Affaires nouvelles
  - 11.1. ADMINISTRATION
    - 11.1.1. Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe par intérim
    - 11.1.2. Procédure pour le traitement des plaintes (conformément à l'art. 938.1.2.1 C.M.)
    - 11.1.3. Offre de service de gestion animalière

11.1.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 19-349 concernant la garde des animaux

11.1.5. Mandat du vérificateur pour les états financiers 2019

## 11.2. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

11.2.1. Renouvellement de l'entente avec la Régie inter-municipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2020

## 11.3. ÉGOUT/AQUEDUC

11.3.1. Offre de service pour la confection des plans et devis concernant l'agrandissement du réservoir d'eau potable

11.3.2. Offre de service - Mise à jour du Plan d'intervention pour les conduites d'eau potables et d'eaux usées

11.3.3. Mandat temporaire aux techniciens de Aquatech pour l'usine d'eau potable

11.3.4. Auscultation des conduites - rues du Repos, de la Chute, du Lac, du Soleil, des Conseillers et de de la Station

11.3.5. Offre de service pour la vidange des boues de l'étang #4

## 11.4. URBANISME / ENVIRONNEMENT

11.4.1. Demande d'entretien de cours d'eau - Ferme J.G. Raymond et Fils inc.

12. Période de questions

13. Divers

13.1. St-Alex en feux

14. Ajournement de la séance

### 1. **Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

### 19-08-127 2. **Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en gardant le point Divers ouvert.

Déclaration d'intérêt du conseiller Florent Raymond dans l'immeuble # lots 4 389 931 - 32 - 33.

### 3. **Adoption des procès-verbaux**

### 19-08-128 **Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 tel que rédigé.

### 4. **Présentation du rapport financier 2018 par M. Gérard Berleur, CPA auditeur, CA**

Monsieur Gérard Berleur, CPA auditeur, CA présente le rapport financier de l'année 2018 de la municipalité de Saint-Alexandre.

**19-08-129 5. Dépôt du rapport financier 2018**

CONSIDÉRANT QUE madame Michèle Bertrand, directrice générale dépose le rapport financier pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu de prendre acte de ce dépôt.

**6. Rapports des comités**

**Service de l'inspection**

**Rapport des permis juillet 2019**

Le rapport des permis du mois de juillet, émis par Jean Vasseur, inspecteur adjoint est déposé.

**Service de sécurité incendie**

**Rapport d'heures juillet 2019**

Le rapport des heures du Service des incendies de juillet, émis par Benoit Brodeur est déposé.

**19-08-130 Comité de l'environnement**

Considérant le projet de mise en place d'un parc mellifère au Puits L'Écuyer sur le rang Ste-Marie;

Considérant tout le travail nécessaire pour un tel projet et la température élevée de cet été;

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu de présenter des remerciements à tous ceux qui ont participé à la mise en place du parc mellifère et tout spécialement à Gilles St-Jean, Blair Boucher, agronome et aux deux étudiantes, Mélissa Fabry et Valérie Lussier embauchées dans le cadre du programme " Emplois verts 2019 " de l'Association Canadienne des Parcs et Loisirs, qui ont persévéré et atteint les objectifs visés.

**19-08-131 Centre d'entraide régionale d'Henryville**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu de présenter des remerciements à la Fabrique de Saint-Alexandre pour l'utilisation de leur portique en cas de mauvaise température par les bénévoles de FruiGumes.

**7. Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois de juillet 2019, totalisant deux (2) plaintes, est déposé devant le Conseil.

**8. Correspondance**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de juillet 2019.

**Décision CPTAQ - Ferme G. Surprenant inc.**

Aucune résolution.

**9. Période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

Monsieur Jimmy Sharpe:

- St-Alex en feu prendra une année sabbatique et reviendra en force l'an prochain. Une réflexion est demandée jusqu'au lundi 12 août 2019.

## 10. Présentation des comptes

19-08-132

### Adoption des comptes et engagements de crédits

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'autoriser les dépenses effectuées au cours du mois, d'accepter les salaires payés et le paiement des comptes au total représentant les déboursés suivants:

Chèques fournisseurs	80412 à 80482	pour	110 221,32 \$
Prélèvements automatiques	3424 à 3450	pour	41 294,53 \$
Chèques salaires	7324 500578 500620	à pour	29 729,90 \$
MRC du Haut-Richelieu	matières résiduelles	pour	18 380,10 \$
Visa Desjardins	relevé juillet	pour	1070,74 \$

19-08-133

### Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2018-047

Il est proposé par le conseiller monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'accorder l'aide financière pour l'installation septique, dossier no. 2018-047 au montant de 8 363,23 \$, payé par le Règlement d'emprunt no. 16-308.

## 11. Affaires nouvelles

### ADMINISTRATION

19-08-134

### Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe par intérim

CONSIDÉRANT QUE le congé de maladie de madame Francine Perras se prolonge;

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de nommer madame Diane Corbiel, secrétaire-trésorière adjointe par intérim et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents et effets bancaires, pour et au nom de la municipalité selon les compétences de son titre.

19-08-135

### Procédure pour le traitement des plaintes (conformément à l'art. 938.1.2.1 C.M.)

ATTENDU QUE la résolution 19-05-90 démontre l'intention du conseil relativement à l'adoption d'une procédure pour l'examen et le traitement des plaintes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le «CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la «LCV»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées; ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la procédure pour l'examen et le traitement des plaintes soit adoptée :

## **Procédure pour l'examen et le traitement des plaintes**

### **1. Préambule**

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

### **2. Objets**

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

### **3. Interprétation**

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

### **4. Fonctionnaire responsable**

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV. En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité. Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : dg@saint-alexandre.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

### **5. Obligations du fonctionnaire responsable**

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt. Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;

f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

#### **6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique**

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés;

ou

- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

#### **7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un «fournisseur unique»**

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique» si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

#### **8. Entrée en vigueur**

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

**19-08-136**

#### **Offre de service de gestion animalière**

CONSIDÉRANT QUE

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter l'offre de service de gestion animalière, présentée par le Service animalier de la Rive-Sud, en date du 15 juillet 2019 pour un contrat débutant le 1er octobre 2019 et pour la durée d'une année.

**Avis et dépôt**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 19-349 concernant la garde des animaux**

Monsieur Jean-François Berthiaume, conseiller, par la présente:

**DONNE** avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no.19-349 concernant la garde des animaux.

**PRÉSENTE ET DÉPOSE** le projet de Règlement intitulé " Règlement no.19-349 concernant la garde des animaux '.

**19-08-137**

#### **Mandat du vérificateur pour les états financiers 2019**

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu de renouveler le mandat de monsieur Gérard Berleur pour la vérification comptable des états financiers pour l'année 2019.

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**19-08-138**

#### **Renouvellement de l'entente avec la Régie inter-municipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2020**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu de renouveler l'entente de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés avec la Régie inter-municipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2020.

### **ÉGOUT/AQUEDUC**

#### **Offre de service pour la confection des plans et devis concernant l'agrandissement du réservoir d'eau potable**

Ajourné à la séance du 12 août 2019.

#### **Offre de service - Mise à jour du Plan d'intervention pour les conduites d'eau potables et d'eaux usées**

Ajourné à la séance du 12 août 2019.

19-08-139

#### **Mandat temporaire aux techniciens de Aquatech pour l'usine d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles St-Jean sera en vacances du 19 au 30 août 2019.

CONSIDÉRANT QUE le congé de maladie de madame Louise Nadeau se prolonge, et que monsieur Gilles St-Jean reprendra son horaire habituelle, du mardi au vendredi 12h00.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu d'accorder un mandat temporaire aux techniciens de Aquatech pour l'usine d'eau potable en l'absence de monsieur St-Jean.

19-08-140

#### **Auscultation des conduites - rues du Repos, de la Chute, du Lac, du Soleil, des Conseillers et de de la Station**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Soleno service au montant de 18 225 \$ taxes en sus, pour l'auscultation des conduites, rues du Repos, de la Chute, du Lac, du Soleil, des Conseillers et de la Station.

#### **Offre de service pour la vidange des boues de l'étang #4**

Ajourné à la séance du 12 août 2019.

### **URBANISME / ENVIRONNEMENT**

19-08-141

#### **Demande d'entretien de cours d'eau - Ferme J.G. Raymond et Fils inc.**

Monsieur Florent Raymond a déclaré son intérêt et se retire des délibérations.

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu à l'unanimité d'adresser à la MRC Haut-Richelieu, la demande d'entretien du cours d'eau Rivière du Sud, branches 8 et 9 telle que présentée par la Ferme J.G. Raymond et Fils inc. et que les travaux soient effectués seulement sur la propriété de la ferme.

#### **12. Période de questions**

Aucune question

#### **13. Divers**

##### **St-Alex en feux**

Ajourné au 12 août 2019, suite à la demande de réflexion.

**14. Ajournement de la séance**

À 21h30, il est proposé par le conseiller Yves Barrette et résolu unanimement que la présente séance soit ajournée au lundi 12 août 2019, 20h00.

**Certificats de crédits**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présente séance.

**Luc Mercier**  
Maire

**Michèle Bertrand**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière